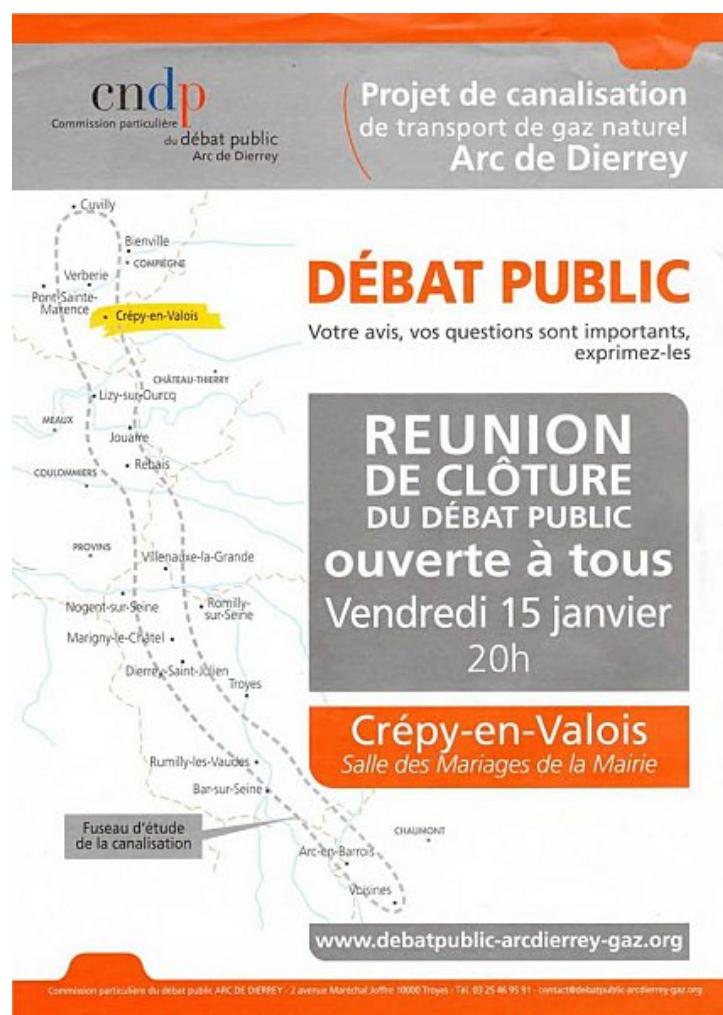


<http://crepy-en-valois.over-blog.fr/article-crepy-en-valois-reunion-publique-sur-le-projet-de-gazoduc-arc-de-dierrey-42669177.html>

Crépy-en-Valois : réunion publique sur le projet de gazoduc Arc de Dierrey

Lors de la précédente réunion, un ensemble de couacs (intentionnels ?) n'avait pas permis d'informer en temps et en heure la population crépynoise. La mairie n'avait pas fait son boulot d'information (sauf l'accrochage d'une banderole en centre ville), *l'édition de l'Oise du Parisien* s'était plantée dans l'annonce du lieu de rendez-vous et la Commission nationale du débat public était probablement en congés.

En principe, chaque boîte aux lettres de la ville a reçu le document numérisé ci-dessous et donnant un ensemble d'informations sur le sujet. Ce document fut distribué ce mercredi 6 janvier 2010 avec le paquet de pubs en tous genres hebdomadaire. Le tout a peut-être atterri direct dans la poubelle bleue. On peut encore récupérer le document dans la poubelle puisque le prochain ramassage est prévu ce jeudi 14 janvier 2010.



Vous avez la parole...

La Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, offre la possibilité d'exprimer votre avis et de poser vos questions. Des réunions publiques ont déjà eu lieu et des questions importantes ont été soulevées.

Vous aussi, vous avez peut-être des questions auxquelles vous aimeriez trouver une réponse

PARTICIPEZ À LA REUNION PUBLIQUE

et exprimez vos avis et interrogations
sur le projet de canalisation de gaz Arc de Dierrey

Voici quelques unes des QUESTIONS portées au débat

- Quelles sont les éventuelles pollutions générées par la conduite de gaz ?
- Y aura-t-il dégradation des paysages forestiers et quels sont les impacts sur la faune ?
- Le passage du gazoduc risque-t-il de poser problème pour l'utilisation de certains engins agricoles ?
- Un gazoduc est-il compatible avec un périmètre de protection des captages ?
- Quelles sont les modalités de dédommagement prévues ?
- Comment les Plans Locaux d'Urbanisme sont-ils pris en compte ?

Venez enrichir le débat...

Le débat public et la Commission nationale du débat public

Les missions de la Commission nationale du débat public sont :

- La participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national.
- Les bonnes conditions d'information du public, elle a également pour mission d'émettre tous avis et recommandations de nature à favoriser et développer la concertation avec le public.

Le principe de participation du public est posé dans la loi dite du 2 février 1995, relative à la protection de l'environnement, dite loi « Bommier », et par son décret d'application du 10 mai 1996.



- LA TRANSPARENCE
- L'ÉQUIVALENCE
- L'ARGUMENTATION
- LA NEUTRALITÉ
- L'INDÉPENDANCE

Pour connaître l'actualité du débat, retrouver les propos échangés, des films de présentation du projet, poser vos questions dans la rubrique « participer au débat ».

www.debatpublic-arcadierrey-gaz.org